**ANNEXE-1**

Note aux DS

Étiquettes Postes Canada – Vote par correspondance

2022-08-19

Bonjour,

Le matériel du vote par correspondance comprend entre autres les étiquettes pour effectuer 1 000 votes.

Vous avez donc 2 000 étiquettes de Postes Canada, soit une pour l’envoi de la trousse de vote par correspondance et l’autre pour le retour du vote à votre bureau.

Nous vous sensibilisons au fait que ces étiquettes sont prépayées, soit 6,47 $ par étiquette, ce qui représente un montant considérable.

Nous avons une entente pour obtenir un remboursement de Postes Canada pour les étiquettes retournées physiquement après l’événement.

Une enveloppe prévue expressément pour le retour des étiquettes vous est envoyée. Elle porte la mention « **Enveloppe pour insérer les étiquettes Postes Canada qui n’ont pas servi. Mettre cette enveloppe dans le bac noir svp.** » Cette enveloppe devra être déposée dans le bac noir pour le retour afin de nous permettre de la repérer rapidement pour procéder à la demande de remboursement.

Comme un fichier de suivi du vote par correspondance devra être complété, vous pourrez faire le décompte des étiquettes utilisées et des étiquettes restantes. Nous utiliserons ce fichier de suivi pour vérifier le nombre d’étiquettes retournées.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à M. Éric Châteauvert, srm@electionsquebec.qc.ca ou 418-644-1090 poste 3007.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

L’adjoint au directeur général des élections

et directeur des opérations électorales,

Jean-François Blanchet